

---

## Adresse du conseil général de la commune de Saint-Sever (Landes) qui témoigne de son patriotisme et demande à changer son nom en celui de Mont-Adour, lors de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Saint-Sever (Landes) qui témoigne de son patriotisme et demande à changer son nom en celui de Mont-Adour, lors de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 354;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36183\\_t2\\_0354\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36183_t2_0354_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Telles sont, citoyens représentans, les vues des sans-culottes de Bourges: ils les soumettent avec confiance à votre sagesse et à vos lumières.

Ils n'abuseront point de vos momens, ce seroit un vol à la nation. Pour vous donner une idée de leurs principes et des effets qu'ils produisent dans leur commune, ils déposent sur votre bureau le procès-verbal de leur séance du ... brumaire, ils y ajouteront qu'une de leur jouissance est de n'avoir ni prêtres, ni église, que leur ci-devant cathédrale dédiée à la Raison universelle a été inaugurée décadi dernier, que cette cérémonie civique a été suivie du mariage de quatre filles vertueuses qui ont été dotées de chacune 1 000 l.; qu'un scrutin épuratoire a fait justice des modérés et des Feuillans qui s'étoient glissés parmi eux, que les hommes suspects sont en état d'arrestation, que les malheureux sont secourus, enfin que les patriotes sont en force.

Pour nous, nous jurons en leur nom qu'ils ne souffriront jamais qu'il soit porté atteinte à la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, et qu'ils périront s'il le faut pour la Montagne.»

27

Le conseil-général de la commune de Saint-Sever, département des Landes, annonce, au nom des sans-culottes de cette commune, qu'ils sont affranchis pour jamais du joug de la superstition; et pour effacer tout ce qui tend à en rappeler le souvenir, ils demandent que le nom de Saint-Sever soit changé en celui de Mont-Adour. Il invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix (1).

Mention honorable (2), renvoi au comité d'instruction publique.

[*Saint Sever, 3 niv. II*] (3)

« Législateurs,

Organes des sans-culottes de notre commune, nous vous demandons de changer le nom de St-Sever en celui de Montadour. Toutes idées de fanatisme nous rappellent les malheurs de nos pères; nous voulons les éloigner. Guéris des prestiges de l'illusion, nos yeux se sont ouverts sur l'imposture des prêtres. Nous les avons connus, nous les avons chassés et le temple où ils prêchoient la tyrannie et le mensonge devenu tout à coup le temple de la liberté ne retentit plus aujourd'hui que de la voix triomphante de ses fidèles apôtres.

C'est encore là un de vos bienfaits, nos dignes mandataires; grâce à vos généreux efforts, grâce aux rayons de lumière sortis du milieu de vous, après avoir été arrachés à la tyrannie que votre énergie toute républicaine, par votre constante et inébranlable fermeté, nous sommes pour jamais affranchis du joug honteux de la superstition.

Restez à votre poste, Législateurs, nous vous

(1) P.V., XXIX, 263.

(2) B<sup>n</sup>, 27 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>r</sup>).

(3) F<sup>n</sup>, 1008<sup>n</sup>, pl. 2, p. 1690.

en conjurons, au nom de la patrie; faites tomber sous le glaive de la loi tous ses enfans dénaturés qui veulent la déchirer et la vendre; maintenez à l'ordre du jour la mort et la terreur; déportez tous les ci-devant nobles signalés comme suspects depuis le commencement de la Révolution, et bientôt nous aurons déjoué les infâmes projets des Pitt et des Cobourg, bientôt nous verrons tous les despotes coalisés nous demander la paix. C'est alors que la félicité politique débarrassée de ses entraves reposera pour toujours sur les fondemens inébranlables que vous avez jetés, sur la Constitution, votre immortel ouvrage. C'est alors aussi que vous pourrez aller recueillir les douces récompenses de vos travaux dans les bras de vos amis et de vos frères, ce sont les seules. O Législateurs, qui soiez dignes de vous.

Périsse les tyrans, Vive la République une et indivisible.»

DUPIN (*maire*), PELLEU (*off. mun.*), DARPLEIX (*notable*), JANBOUT (*notable*), [et 11 autres signatures].

28

Les administrateurs du district de Loudun font part à la Convention que la chute des brigands de la Vendée, des prêtres et des nobles a entraîné celle des erreurs qu'ils cherchoient à propager; ils remettent le bordereau du premier envoi qu'ils viennent de faire à la monnoie de Paris du produit de la déponille des églises, dont le montant est de 97 mares 3 gros en argent, 7 mares 7 onces en vermeil, 2 mares en galons (1).

Mention honorable (2).

[*Loudun, 16 niv. II*] (3)

« Citoyen Président,

Les infâmes brigands de la Vendée, les prêtres et les nobles sont tombés, et avec eux les erreurs qu'ils cherchoient à propager. Le flambeau de la saine philosophie, ouvrage de nos augustes représentans a fait sentir sa douce influence dans notre district. Les citoyens habitans des campagnes regardent à juste titre notre heureuse révolution comme le plus grand des biens, aussi les voyons-nous à l'envi secouer le joug de l'erreur et de la tyrannie et apporter au creuset national tous les signes de la démence et de la servitude. Le bordereau des premières données l'en convaincra sans réplique. Encore un peu de temps et notre sol sera, proprement dit, celui de la saine philosophie. Voilà un des principaux bienfaits de nos pères de la Montagne. Que ne sont-ils immortels.»

CANNEL, A. LERIN, ERNAULT, BERTHEAUD, GOUIN (*agent nat.*).

(1) P.V., XXIX, 263. Mention dans *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1079.

(2) B<sup>n</sup>, 27 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>r</sup>).

(3) C. 288, pl. 878, p. 1, 2.